

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 10 septembre 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-183

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

16.2 Motion de félicitations – M^{me} Ghislaine M.-Hudon;

Également, le point 18 est remplacé par le suivant :

18. Ajournement de la séance.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-184

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 48 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-185

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des ingénieurs municipaux du Québec	833,57	\$
Boivin, Lucien	169,20	
Cogéco Média	657,08	
Constructo SÉAO	84,75	
Dépanneur du Parc	320,78	
DLA productions	1 609,65	
L'étendard drapeaux et bannières	655,36	
Formiciel inc.	292,61	
Larouche, Sophie	27,90	
Pitney Bowes	156,33	
Restaurant la bouffe	315,95	
Simard, Boivin, Lemieux	1 994,18	
Tell-Tech communication inc.	686,40	
Corporation du Parc régional de Val-Jalbert	198,33	
Visa Desjardins	220,46	
Boivin, Lucien	573,89	
Centre de services partagés du Québec	38,98	
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	257,54	
Cogéco Média	219,03	
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	182,62	
Dicom Express	11,03	
ESRI Canada ltée	5 035,91	
Fortin, Annie	239,34	
Gagnon, Steeve	187,30	
Gagnon, Mario	583,46	
Gibbons, Luc	23,40	
Pro-Gestion	386,42	
Trium Médias inc.	1 373,49	
Lalancette, Pierre-Paul	78,30	
Leclerc, Francis	367,35	
Mégaburo inc.	1 128,30	
Municipalité de Saint-François-de-Sales	7 837,11	
Ouellet, Suzanne	23,40	
Plomberie Claude Girard	124,74	
Pulsar informatique inc.	2 238,63	
Brassard Buro inc.	77,02	
Serrurier Larouche	187,81	
Ville de Roberval	1 000,66	
Visa Desjardins	33,02	

Vision Informatik inc.	2 157,85	
Total fonds MRC	<u>32 589,15</u>	\$
Bouchard, Pierre	1 900,00	\$
Ville de Saint-Félicien	<u>1 380,13</u>	
Total fonds TNO	<u>3 280,13</u>	\$
Duchesne, Joël	56,70	\$
Ferlac Roberval inc.	41,44	
Produits Shell Canada	701,61	
Trottier, Carl	92,19	
LCR Vêtements et Chaussures inc.	<u>78,16</u>	
Total fonds villégiature	<u>970,10</u>	\$
Agence de gestion intégrée des ressources	7 390,69	\$
Les évaluations immobilières Harvey	<u>1 379,70</u>	
Total fonds TPI	<u>8 770,39</u>	\$
Total des fonds	<u>45 609,77</u>	\$

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-186

Sujet : Centre d'archives de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu la demande du Centre d'archives adressée à la MRC du Domaine-du-Roy de prendre en charge la comptabilité de l'organisme;

Attendu que le Centre d'archives rend des services directement aux municipalités locales et que son financement provient majoritairement de la MRC;

Attendu que le service de comptabilité de la MRC est en mesure d'absorber les quelques heures additionnelles nécessaires mensuellement pour effectuer cette comptabilité;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accepte d'effectuer la comptabilité du Centre d'archives de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, en facturant à l'organisme les coûts d'intégration et les coûts mensuels, sans frais pour la main-d'œuvre.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-187

Sujet : Approbation règlement 2019-05 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-05 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant diverses dispositions de son plan d'urbanisme (n° 2018-03) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-188

Sujet : Approbation règlement 2019-06 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-06 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant diverses dispositions de son règlement de zonage (n° 2018-04) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-189

Sujet : Approbation règlement 2019-07 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-07 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant son règlement de lotissement (n° 2018-05) de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-190

Sujet : Approbation règlement 2019-08 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-08 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant son règlement de construction (n° 2018-06) de manière à préciser les dispositions touchant le cadre normatif sur les habitations jumelées ou en rangée et contigües, les avertisseurs et la fortification des constructions.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-191

Sujet : Approbation règlement 2019-09 – Municipalité de Saint-François-de-Sales

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-09 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales modifiant son règlement relatif à l'émission des permis et certificats (n° 2018-08) en vue d'apporter certaines bonifications.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-192

Sujet : Approbation règlement 2019-12 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-12 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant diverses dispositions de son plan d'urbanisme (n° 2017-02) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-193

Sujet : Approbation règlement 2019-13 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-13 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant diverses dispositions de son règlement de zonage (n° 2017-03) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-194

Sujet : Approbation règlement 2019-14 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-14 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de lotissement (n° 2017-04) de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

Point n° 6.1.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-195

Sujet : Approbation règlement 2019-15 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-15 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de construction (n° 2017-05) de manière à préciser les dispositions touchant le cadre normatif sur les sous-sols et caves, les raccordements de drain et les détecteurs.

Point n° 6.1.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-196

Sujet : Approbation règlement 2019-16 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-16 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement relatif à l'émission des permis et certificats (n° 2017-07) en vue d'apporter certains éléments de bonification.

Point n° 6.1.11 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-197

Sujet : Approbation règlement 2019-004 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-004 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant diverses dispositions, dont certaines grandes affectations du sol, de son plan d'urbanisme (n° 2018-002) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.12 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-198

Sujet : Approbation règlement 2019-005 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-005 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant diverses dispositions de son règlement de zonage (n° 2018-003) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.13 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-199

Sujet : Approbation règlement 2019-006 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-006 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant son règlement relatif aux conditions générales d'émission d'un permis de construction (n° 2018-006) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.14 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-200

Sujet : Approbation règlement 2019-007 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-007 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant diverses dispositions de son règlement de construction (n° 2018-005).

Point n° 6.1.15 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-201

Sujet : Approbation règlement 2019-008 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-008 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant son règlement de lotissement (n° 2018-004) de manière à ajouter des exemptions à l'obligation aux normes applicables aux terrains.

Point n° 6.1.16 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-202

Sujet : Approbation règlement 2019-010 – Municipalité de Sainte-Hedwidge

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-010 de la Municipalité de Sainte-Hedwidge modifiant son règlement relatif à l'émission des permis et certificats (n° 2017-07) en vue d'apporter certains éléments de bonification.

Point n° 6.1.17 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-203

Sujet : Décision sur la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Saint-Félicien/Agrandissement du village alpin

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité régionale de comté de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement;

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2014-040 adoptée lors de la séance du 11 mars 2014, le conseil de la MRC s'est doté d'une procédure encadrant les demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement par les municipalités locales;

Attendu la réception, le 11 juillet 2019, d'une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la Ville de Saint-Félicien, laquelle vise à agrandir la grande affectation du territoire récréative associée au club Tobo-Ski, à même l'affectation du territoire agroforestière, en vue de permettre la mise en œuvre de la deuxième phase de développement du village alpin;

Attendu l'avis déposé par le responsable de l'aménagement du territoire relativement à cette demande, lequel recommande l'acceptation de cette demande pour les raisons suivantes :

- La demande est conforme aux orientations et aux objectifs du SADR en matière de développement de la villégiature, de la récréation et du tourisme;
- Le projet permettra la poursuite du développement associé au centre Tobo-Ski et consolidera la vocation du site en tant que pôle récréatif.

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement déposée par la Ville de Saint-Félicien afin de permettre les usages résidentiels de type bifamilial isolé dans l'affectation récréative.

Point n° 6.1.18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-204

Sujet : Approbaton règlement 19-984 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-984 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 18-943) en vue de modifier la zone 143-Pr (rue Vaudreuil).

Point n° 6.1.19 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-205

Sujet : Approbaton règlement 19-985 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 19-985 de la Ville de Saint-Félicien modifiant son règlement de zonage (n° 18-950) en vue d'y ajouter des dispositions applicables aux antennes et tours de télécommunication.

Point n° 6.1.20 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-206

Sujet : Approbation règlement 2019-655 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-655 de la Municipalité de Chambord modifiant son plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.1.21 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-207

Sujet : Approbation règlement 2019-656 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2019-656 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé modifié par le règlement n° 258-2018.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-208

Sujet : Autorisation de signature – Entente de contribution Développement Canada/Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023

Attendu que depuis le 1^{er} avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme municipalité régionale de comté mandataire pour la Véloroute des Bleuets;

Attendu qu'en novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de la Véloroute des Bleuets ont adopté le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que ce plan, prévoyant des investissements de plus de 16 M\$ afin de bonifier le circuit cyclable, a été entériné par les élus de l'ensemble des MRC et de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;

Attendu qu'une demande d'aide financière d'une somme de 3 M\$ a été déposée à Développement économique Canada (DEC) dans le cadre de l'Initiative de développement des infrastructures économiques régionales au Québec;

Attendu que cette aide financière soutiendrait la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 de la Véloroute;

Attendu que les représentants de DEC ont confirmé à la MRC que la demande avait été acceptée et qu'une entente de contribution sera transmise dans les prochains jours, pour signature;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente de contribution à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et Développement économique Canada concernant une aide financière de 3 M\$ dans le cadre de l'Initiative de développement des infrastructures économiques régionales au Québec.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-209

Sujet : Fonds de développement des territoires – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

Programme de soutien au développement local

1. Municipalité de la Paroisse de La Doré : affichage municipal de la corvée collective de revitalisation	18 042 \$
2. École de danse Studio Nord : studio de danse Roberval	5 000 \$
3. Ville de Saint-Félicien : étude de mise en valeur du club Tobo-Ski (phase 2)	9 400 \$
	<u>32 442 \$</u>

Programme de soutien à la mobilisation

4. Chantier Agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy : valoriser le secteur agroalimentaire au sein des instances	1 000 \$
	<u>1 000 \$</u>

Enveloppe discrétionnaire – MRC du Domaine-du-Roy

5. Fondation Sur la pointe des pieds : Course Cryo, édition 2020	10 000 \$
	<u>10 000 \$</u>

Budget MRC

Chantier Agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy : valoriser le secteur agroalimentaire au sein des instances	300,00 \$
	<u>300,00 \$</u>

Point n° 7.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-210

Sujet : Contribution financière – Corporation de la filière bois du Domaine-du-Roy

Il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 50 000 \$ au CLD Domaine-du-Roy pour soutenir le développement de la filière bois du territoire.

Que cette somme soit financée à même le fonds du territoire non organisé.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-211

Sujet : Entente du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion – Programme Mobilisation-Diversité

Attendu l'annonce du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion faite le 9 septembre dernier;

Attendu l'octroi d'une somme de 104 500 \$ pour 2019-2020 visant à soutenir le projet présenté par la MRC du Domaine-du-Roy aux noms des trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean dans le cadre du Programme Mobilisation-Diversité;

Attendu le déploiement du projet en deux volets, soit la mise en œuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes et l'attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés en milieu rural;

Attendu le montage financier ci-dessous du déploiement des deux volets :

Volet	MIDI	MRC	Municipalité (deux par MRC)
Mise en œuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes	34 000 \$	5 667 \$	2 833 \$/chacune
Attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés en milieu rural	70 500 \$	23 500 \$	

Attendu que Portes ouvertes sur le Lac assurera le déploiement de la mise en œuvre du guide d'accompagnement des municipalités attrayantes;

Attendu qu'à titre de mandataire de cette entente, la MRC du Domaine-du-Roy doit procéder à l'embauche d'une chargée de projet pour le déploiement du volet de l'attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés, en l'occurrence, M^{me} Magali Robert;

Attendu qu'il y a lieu de nommer deux personnes pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy aux comités de suivi, soit M^{mes} Annie Fortin et Jacynthe Brassard, respectivement directrice du développement et agente de développement;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser le versement d'une somme de 60 600 \$ à Portes ouvertes sur le Lac pour le déploiement du volet I;
- D'autoriser une dépense de 23 500 \$ pour la mise en œuvre du volet II;
- De procéder à l'embauche de M^{me} Magali Robert à titre de chargée de projet pour réaliser le mandat d'attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés en milieu rural, et ce, pour la période du 30 septembre 2019 au 30 juin 2020.

Que la somme de 23 500 \$ provient du fonds réservé pour la stratégie de main-d'œuvre.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-212

Sujet : Réception finale des travaux – Étanchéisation du réseau sanitaire de Val-Jalbert

Attendu les travaux amorcés et octroyés par la résolution n° 2018-283 dans le cadre du projet d'étanchéisation des conduites sanitaires du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu que les travaux de colmatage des joints et fissures des conduites et d'étanchéisation des regards du réseau sanitaire du Village historique de Val-Jalbert sont exécutés depuis le 7 juin 2019;

Attendu la demande de Groupe ADE Estrie inc. de procéder à la libération de la retenue d'une somme de 38 411,22 \$, plus taxes, dans le cadre du projet d'étanchéisation de conduites sanitaires du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu que la visite de réception finale des travaux réalisée le 29 août 2019 a permis de valider que les travaux sont conformes à ceux demandés dans le document contractuel;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement à Groupe ADE Estrie inc. de la somme retenue de 38 411,22 \$, plus taxes, dans le cadre du projet d'étanchéisation de conduites sanitaires du Village historique de Val-Jalbert.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-213

Sujet : Décompte progressif n° 1 – Travaux de construction/Poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert

Attendu les travaux amorcés et octroyés par la résolution n° 2019-169 dans le cadre du projet des travaux de construction du poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer un versement à Les entreprises Rosario Martel inc. selon les modalités de paiement convenues dans l'entente intervenue entre les parties;

Attendu le décompte progressif n° 1 de 580 580,00 \$ correspondant aux travaux exécutés à ce jour;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une retenue de 10 % du montant avant taxes, selon les documents contractuels, et que par conséquent, le montant à payer totalise 600 769,67 \$, incluant la retenue et les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement à Les entreprises Rosario Martel inc. d'une somme de 600 769,67 \$, incluant les taxes et la retenue pour l'ensemble des travaux effectués.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-214

Sujet : Rétrocession – Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Attendu qu'en vertu de l'aide financière consentie au projet de raccordement des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert dans le cadre du volet II du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités, la MRC du Domaine-du-Roy doit être propriétaire en titre des infrastructures visées;

Attendu que par la résolution n° 2017-203, la MRC du Domaine-du-Roy a autorisé la conclusion d'une promesse de rétrocession à intervenir entre elle et la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert portant sur les conduites d'aqueduc et d'égout et le réseau à être établi sur les immeubles faisant l'objet de l'emphytéose signée par les parties le 12 septembre 2009;

Attendu qu'à la suite des discussions tenues avec le ministère de la Culture et des Communications afin que la MRC du Domaine-du-Roy soit admissible au programme d'aide financière, il a été convenu que la rétrocession se limitera au lot 5 007 875 actuellement occupé par la station de pompage et les étangs d'épuration;

Attendu que ledit lot fait partie de la désignation comme site historique du Village historique de Val-Jalbert et qu'un consentement doit être obtenu du ministère de la Culture et des Communications pour permettre cette rétrocession.

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion de l'acte de rétrocession à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy et la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert portant sur le lot 5 007 875, incluant les infrastructures qui y sont érigées, conditionnellement à l'obtention du consentement du ministère de la Culture et des Communications.

Que M. Mario Gagnon, directeur général, soit autorisé à signer l'acte de rétrocession pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-215

Sujet : Fonds de développement hydroélectrique – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement hydroélectrique :

Volet local

1. Ville de Roberval : étude d'impact économique aéroport de Roberval	17 808 \$
2. Ville de Saint-Félicien et Vélo2Max : mise à niveau du parcours XC et Eliminator	7 400 \$
	<u>25 208 \$</u>

Qu'une somme de 11 100 \$ soit accordée au projet de la Ville de Saint-Félicien et Vélo2Max pour la mise à niveau du parcours XC et Eliminator par les fonds généraux de la MRC.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-216

Sujet : Fermeture du Fonds local de solidarité – Remboursement du reliquat

Attendu la décision, par la résolution n° 2019-145, de procéder à la fermeture du Fonds local de solidarité du CLD Domaine-du-Roy;

Attendu le résiduel de 21 548 \$ à verser à la Fédération des travailleurs du Québec pour finaliser la fermeture du dossier, comme prévu à l'entente datant du 4 novembre 2013;

Attendu la recommandation favorable du conseil d'administration du CLD Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la somme de 21 548 \$ à la Fédération des travailleurs du Québec pour finaliser la fermeture du dossier, comme prévu à l'entente intervenue le 4 novembre 2013.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-217

Sujet : Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec – Programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a déclaré sa compétence en matière de transport collectif et adapté de personnes le 26 septembre 2017;

Attendu le Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 du ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu qu'en vertu des modalités 2019 du volet II du Programme, la MRC peut déposer une demande d'aide financière pour maintenir et développer l'offre de services du transport collectif sur son territoire;

Attendu que selon le rapport d'exploitation 2018 d'Accès Transport Domaine-du-Roy, 38 539 déplacements ont été effectués dans la MRC du Domaine-du-Roy et que ce nombre devrait être légèrement supérieur en 2019;

Attendu qu'Accès Transport Domaine-du-Roy a déposé son budget prévisionnel et prévoit, pour l'année 2019, des revenus de 360 000 \$ et des dépenses de 387 175 \$;

Attendu que l'aide financière pouvant être accordée à un organisme admissible ne peut dépasser 66 % des dépenses admissibles du projet du demandeur et que cet aide est d'un montant maximum de 200 000 \$ lorsque l'organisme s'engage à effectuer entre 20 000 et 50 000 déplacements au cours de l'année 2019;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy entérine le budget 2019 d'Accès Transport Domaine-du-Roy et s'engage à effectuer entre 20 000 et 50 000 déplacements pour l'année en cours.

Que la MRC du Domaine-du-Roy réclame au ministère des Transports du Québec une somme de 200 000 \$ pour le maintien et le développement du transport collectif et adapté de personnes sur son territoire pour l'année 2019.

Et que le conseil autorise également la transmission des documents ci-dessous :

- Plan de développement des services de transport collectif (mise à jour 2019);
- Stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTQ;
- Rapport d'exploitation 2018;
- États financiers 2018 d'Accès Transport Domaine-du-Roy.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-218

Sujet : Mandat – Reconstruction du pont H042-092 (lac Pierriche)

Attendu la demande d'aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy pour la reconstruction du pont H042-092 situé au lac Pierriche, déposée au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets pour la restauration de traverses de cours d'eau;

Attendu que le projet a été retenu par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Attendu la réception de trois soumissions en réponse à l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

Attendu que des propositions ont été demandées pour deux options, soit pour un pont acier-bois et pour un pont bois-bois;

Attendu que Foresco Holding a soumis la plus basse proposition pour chacune des deux options, soit 130 260 \$ plus taxes pour l'option acier-bois et 148 630 \$ plus les taxes pour l'option bois-bois;

Attendu que la part de la MRC du Domaine-du-Roy dans ce projet est estimée à 14 863 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat à Foresco Holding pour la reconstruction du pont H042-092 situé au lac Pierriche selon l'option bois-bois, et ce, pour une somme de 148 630 \$ plus taxes.

Que la part de la MRC du Domaine-du-Roy dans le projet soit assumée à même les fonds réservés du TNO pour les traverses de cours d'eau.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2019-219

Sujet : Contribution financière – Projets de restauration de traverses de cours d'eau

Attendu les projets déposés par le Club Rivière aux Saumons et le Club Dubeau au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ce printemps dans le cadre du programme d'aide financière pour la restauration des traverses de cours d'eau, lesquels ont été retenus;

Attendu que les deux organismes sollicitent la MRC du Domaine-du-Roy afin qu'elle assume la part du promoteur dans les projets;

Attendu que la part assumée par la MRC serait de 24 855 \$ pour les deux projets déposés par le Club Dubeau et de 37 507 \$ pour le projet déposé par le Club Rivière aux Saumons, le tout avant taxes;

Attendu que le MFFP a sollicité la MRC afin que le projet déposé par le Club Rivière aux Saumons soit sous la responsabilité de la MRC et soit ajouté à l'entente de gestion qui sera signée entre les deux organisations;

Attendu que le Club Rivière aux Saumons avait sollicité des soumissions auprès d'entreprises pour la réalisation des travaux ainsi que la surveillance du chantier;

Attendu la proposition de Felco, au montant de 59 925 \$ plus taxes pour l'installation des deux ponceaux et celle de Serfotec, au montant de 5 992,50 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy aux projets du Club Rivière aux Saumons et du Club Dubeau, pour un somme totale de 62 362 \$.

Que ce montant soit financé à même le surplus de la villégiature.

Que la MRC du Domaine-du-Roy accepte de prendre en charge la réalisation du projet déposé par le Club Rivière aux Saumons.

Et que la MRC du Domaine-du-Roy octroie le mandat d'installation des deux ponceaux à Felco, au montant de 59 925 \$ plus taxes, et le mandat de surveillance des travaux à Serfotec, d'une somme de 5 992,50 \$ plus taxes.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-220

Sujet : Réforme de la gouvernance scolaire

Attendu que le gouvernement du Québec prévoit déposer, à l'automne 2019, un projet de loi visant à revoir la gouvernance du réseau de l'éducation;

Attendu que le projet de loi viserait à abolir les élections scolaires et à transformer les commissions scolaires en centres de services aux écoles;

Attendu que le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy a été fortement impacté par la réforme du réseau de la santé et des services sociaux et que les membres du conseil de la MRC craignent une centralisation similaire dans le réseau de l'éducation;

Attendu que le gouvernement du Québec ne parviendra pas à résoudre tous les problèmes du réseau de l'éducation (financement, décrochage, taux de diplomation, pénurie d'enseignants, etc.) uniquement en revoyant son mode de gouvernance;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'abolir les commissions scolaires pour procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance pour assurer la réussite scolaire.

Que copie de la présente résolution est transmise à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval, Assemblée nationale;
- M. Alain Fortier, président, Fédération des commissions scolaires du Québec;
- M. Jacques Demers, président, Fédération québécoise des municipalités;
- M. Alexandre Cusson, président, Union des municipalités du Québec;
- M^{me} Brigitte Gagné, présidente, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.

Point n° 16.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-221

Sujet : Motion de félicitations – M^{me} Ghislaine M.-Hudon

Attendu l'appel de candidatures au Prix Elsie-Gibbons 2019 de la Fédération québécoise des municipalités;

Attendu que ce prix est remis à une élue municipale en reconnaissance de son influence pour favoriser et encourager l'engagement des femmes, notamment en politique municipale;

Attendu que la candidature de M^{me} Ghislaine M.-Hudon a été soumise au jury 2019, et que celle-ci se retrouve parmi les trois finalistes;

Attendu que la candidate sélectionnée par le jury 2019 sera dévoilée lors du Gala Reconnaissance qui aura lieu le jeudi 26 septembre 2019 à Québec dans le cadre du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations à M^{me} Ghislaine M.-Hudon qui se retrouve parmi les trois finalistes au Prix Elsie-Gibbons 2019 de la Fédération québécoise des municipalités.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2019-222

Sujet : Ajournement de la séance

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au mardi 24 septembre 2019 à 19 h 30.

Lucien Boivin
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général